



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

## **DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2024-068**

### **Conseil municipal du 3 juin 2024**

**Le Lundi Trois Juin Deux Mil Vingt Quatre à Dix Neuf Heures**, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

**Présents :** Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Monique GOISET, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Katharina THOMAS, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Fabrice CERISIER, Patrice GOUDE, Régis ROUSSEAU, Julie AUBRY, Séverine LENOBLE, Nicolas RAYMOND, Cécile BERNARDONI, Nabil ZEROUAL, Sarah ROUSSEAU et Camille FRESNEAU conseillers municipaux.

**Absent(e)s :** Carine MATHIEU

**Excusée(s) :** Isabelle BOURSE, Bruno FOUCHER, Vivien BRANCHEREAU, Olivier BINET

**Pouvoirs :** Isabelle BOURSE à Fanny LE JALLE, Bruno FOUCHER à Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU à Mélanie COTTINEAU, Olivier BINET à Camille FRESNEAU

Ont été désignés secrétaires de séance : Monique GOISET, Camille FRESNEAU et Nicolas RAYMOND

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents ou représentés : 34

Date de la convocation : 28 mai 2024

Date de la publication : 7 juin 2024

## **2024-068 FINANCES - APPROBATION D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR DES VELOS EN LOCATION**

**Rapporteuse : Laure CADOREL**

En 2023, l'entreprise Landron Chartier proposait d'expérimenter un service de location de vélos en centre-ville, en occupant une place de stationnement au droit du magasin, place Jeanne d'Arc. Par délibération municipale, il avait été décidé une exemption de la redevance d'occupation du domaine public à titre expérimental.

En 2024, l'entreprise Landron Chartier entend poursuivre cette activité. Or, il n'existe pas dans les tarifs municipaux actuels de montant adapté à ce type d'occupation du domaine public.

Après étude de différentes pratiques dans des communes de taille similaire à Ancenis-Saint-Géréon, le tarif proposé pour 2024 est un forfait de 12,5€ par m<sup>2</sup> et par an pour présenter des vélos en location sur l'espace public.

Les conditions particulières d'occupation du domaine public et la surface autorisée sont définies dans le cadre d'un arrêté municipal.

Ce tarif sera retravaillé dans les délibérations à venir fixant les tarifs municipaux annuels.

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération n°128-2023 du 18 décembre 2023 fixant les tarifs municipaux 2024 ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de fixer un tarif municipal spécifique pour l'occupation du domaine public par des vélos mis en location ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de développer sur la commune des services favorisant les mobilités actives ;

Après avis de la commission municipale Commerce, tourisme et économie sociale et solidaire du 22 mai 2024.

Après avis de la commission municipale Finances, ressources humaines et tranquillité publique du 23 mai 2024.

**Il est proposé que le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :**

Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Abstentions : 0

Exprimés : 34

Pour : 34

Contre : 0

**FIXE** le tarif de la redevance forfaitaire d'occupation du domaine public par des vélos en location à 12,5€ par m<sup>2</sup> et par an.

**AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait,  
Le Maire,  
**Rémy ORHON**

**Les secrétaires de séance,**  
Monique GOISET



Camille FRESNEAU



Nicolas RAYMOND



Publication sur le site internet le :  
Transmission au contrôle de légalité le :

**04 JUIN 2024**